

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE
MAURIAC

CANTON DE YDES



MAIRIE D'YDES

① 04 71 40 82 51 - Fax 04 71 67 91 75



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**N° 071-2023- VOIRIE : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A L'OCCASION DU TOUR DE FRANCE FEMMES
LUNDI 24 JUILLET 2023**

Monsieur le Maire de la Commune d'Ydes,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en raison du passage du Tour de France Femmes, et afin d'accueillir la « Caravane du Tour » le lundi 24 juillet 2023, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, sur la partie de la Rue Vermenouze, comprise entre le carrefour avec le CD 922 et le rond point de la Gendarmerie.

Considérant que la circulation et le stationnement à proximité des lieux festifs s'avèrent dangereux pour la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 :

La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits, Rue Vermenouze, le lundi 24 juillet de 08 heures à 20 heures.(plan joint), à l'exception des véhicules de la «caravane du tour».

Article 2 :

La signalisation correspondante à cette réglementation provisoire sera mise en place et entretenue par les Services Techniques Municipaux

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie Ydes/Champs
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours d'Ydes
- Monsieur Didier PAPON Responsable des Services Techniques Municipaux.

Fait à Ydes, le 19 juillet 2023

Le Maire d'Ydes,

Alain DELAG



